

COMMUNIQUE N° 2022 002129 /MATD-SG

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION,

COMMUNIQUE :

Conformément aux dispositions de l'Arrêté interministériel n°2022-2403/MATD/MEF-SG du 20 juin 2022 déterminant les emplois à pourvoir, il est ouvert un concours direct de recrutement d'enseignants dans la Fonction publique des Collectivités territoriales, au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Les emplois à pourvoir au niveau de l'Enseignement normal sont ouverts par région, comme suit :

ENSEIGNEMENT NORMAL

SPECIALITES	EMPLOIS OUVERTS PAR REGION				NBRE	CAT
	Koulikoro	Sikasso	Mopti	Tombouctou		
Mathématiques	1	1	1	2	5	A
Physique-Chimie	1	1	1	2	5	
Lettres	1	0	1	0	2	
Histoire-Géographie	0	0	1	0	1	
TOTAL	3	2	4	4	13	

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les candidats doivent :

1. être de nationalité malienne ;
2. jouir de leurs droits civiques ;
3. se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement dans l'armée ;
4. remplir les conditions d'aptitude requises pour l'accession au corps de recrutement ;
5. ne pas être dans une fonction élective d'une collectivité ou un établissement en dépendant ;
6. être âgé de 18 ans au moins et 43 ans au plus ;

7. être détenteurs de diplômes de **Master, Maitrise ou Licence de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP) ou diplômes étrangers équivalents pour les spécialités : Mathématiques, Physique-Chimie, Lettres, Histoire-Géographie.**

Seuls les candidats détenteurs de diplômes des établissements ci-dessus énumérés ou diplômes étrangers équivalents sont autorisés à postuler au présent concours.

II. DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature comprenant les pièces suivantes, doivent être déposés auprès des Gouverneurs de Région concernés ou du District de Bamako au plus tard **le jeudi 13 octobre 2022 à 16 heures précises**, délai de rigueur :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Ministre chargé des Collectivités territoriales ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un diplôme requis ou une copie certifiée conforme, ou à défaut une attestation de diplôme en tenant lieu.

En cas d'admission au concours, les pièces suivantes seront fournies par le candidat :

- un certificat de nationalité ;
- une copie de la carte NINA ou de la fiche descriptive individuelle ;
- un extrait du casier judiciaire datant de trois mois au plus ;
- un certificat de visite et de contre-visite délivré par les autorités médicales agréées.

NB :

- les photocopies d'acte de naissance ne sont pas acceptées ;
- l'accès de la salle est conditionné à la présentation de la carte d'identité nationale, du passeport en cours de validité, ou de la carte NINA.

III. MODALITES D'ORGANISATION, NATURE, DUREE, COEFFICIENT ET PROGRAMME DES EPREUVES :

Les candidats remplissant les conditions fixées ci-dessus subiront les épreuves suivantes dont la durée et les coefficients sont précisés ci-après :

- | | | |
|----------------------------|------------------|-----------------|
| - Epreuve Technique | durée : 3 heures | coefficient : 2 |
| - Culture Générale | durée : 3 heures | coefficient : 2 |

La liste des candidats autorisés à se présenter au concours fera l'objet d'affichage au niveau des Gouvernorats de Région et du District de Bamako.

Il est attribué à chacune des épreuves une note chiffrée de 0 à 20 points. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé ci-dessus. La somme des points ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Seuls peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu la moyenne supérieure ou égale à 10 en tenant compte des proratas des emplois à pourvoir.

Toute note inférieure à 5 sur 20 obtenue à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

III. MODALITES D'ORGANISATION, NATURE, DUREE, COEFFICIENT ET PROGRAMME DES EPREUVES :

Les candidats remplissant les conditions fixées ci-dessus subiront les épreuves suivantes dont la durée et les coefficients sont précisés ci-après :

- **Epreuve Technique** durée : 3 heures coefficient : 2
- **Culture Générale** durée : 3 heures coefficient : 2

La liste des candidats autorisés à se présenter au concours fera l'objet d'affichage au niveau des Gouvernorats de Région et du District de Bamako.

Il est attribué à chacune des épreuves une note chiffrée de 0 à 20 points. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé ci-dessus. La somme des points ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Seuls peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu la moyenne supérieure ou égale à 10 en tenant compte des proratas des emplois à pourvoir.

Toute note inférieure à 5 sur 20 obtenue à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 13 novembre 2022** dans les centres d'examen des régions et du District de Bamako.

IV. DISPOSITIONS FINALES :

Les candidats vivant avec un handicap bénéficient des mesures spécifiques de recrutement conformément à la réglementation en vigueur.

Les candidats admis à ce concours seront affectés dans les régions où ils ont fait acte de candidature pour y servir au moins trois ans avant de prétendre à une mutation nationale.

Ces admis seront mis à la disposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et la Construction citoyenne, pour la durée du service national des jeunes.

Il est interdit à tout fonctionnaire de postuler au concours d'entrée dans la Fonction publique des Collectivités territoriales.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Ampliations :

- MEF _____ 01...P/Info
- MEN _____ 01...P/ Info
- DNFPCT _____ 01...01P/Suivi
- DRIH/DFM/MEN _____ 02...P/Suivi
- DRIH/SAG-DFM/MATD _____ 02...P/Suivi
- Tous Gouverneurs _____ 20....P/Suivi
- Arch-Chrono _____ 02....P/Suivi

Bamako, le 08 SEPT 2022

